Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_142-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-142 **Séance du 25 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – Jean-Marie TASSEL (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : Carole CERVEAU (procuration à Arnaud VETTIER) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Paul SALARDAINE (procuration à Jérome DOLBOIS) - Philippe PERENNES (procuration à Claudie MAÇON) - René TRELLU (suppléé par Jean-Marie TASSEL) - Véronique BOSSARD-SANGUY

Secrétaire de séance : **Eliane MASSON**

Convocation en date du 16 juin 2026

Pôle Ressources – Service Finances - Approbation des comptes financiers uniques 2025 - Budget Assainissement Non Collectif - Annule et remplace la délibération n° 2026-C-21 du 26 février 2026 / 7.1 Décisions budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,
CONSIDERANT le courrier de la Préfecture en date du 20 avril 2026 sollicitant un nouveau vote du CFU 2025 afin de respecter l'ordre chronologique de validation (DRFIP – SGC – Ordonnateur)

VU l'avis favorable de la Commission « Finances », en date du 6 février 2026, proposant d'adopter le compte financier unique du budget annexe Assainissement Non Collectif de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel, pour l'exercice 2025,
VU l'avis favorable des Bureaux en date du 17 février 2026 et du 16 juin 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, celui-ci se retirant de la séance,
Sous la Présidence de Monsieur Louis THEBAULT nommé à cet effet,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,
DECIDE

- D'ADOPTER le compte financier unique 2025 du Budget annexe Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel tel que présenté ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260625-2026_C_142-DE

Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel
Communauté de Communes

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
DEPENSES DONT RESULTAT N-1 REPORTE	125 482.58 € *34 790.75 €*	126 338.31 €
RECETTES DONT RESULTAT N-1 REPORTE	36 300.00 €	175 320.21 € *112 598.90 €*
RESULTAT	**- 89 182.58 €**	**48 981.90 €**

- **DE CHARGER** Monsieur le Président de la Communauté de communes et Monsieur le Comptable Public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 26 juin 2026,
Certifié exact,

La Secrétaire de séance
Eliane MASSON

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 26 juin 2026,

Le Président,
François MAINSARD



